



Le billet de M

C'est le 31ème bulletin depuis que je suis Maire. Cette année est très, très particulière car pour moi c'est le dernier et pourtant j'ai toujours le même plaisir à venir à votre rencontre et de faire le point sur l'année passée et malheureusement ne pas vous parler des projets à venir.

Pour être Maire il faut avoir l'amour de cette si belle commune et surtout aimer les habitants et avoir toujours du respect pour tous ; ce qui permet d'avancer et de considérer cette place comme un cadeau et une chance d'être près de vous.

Penser à l'intérêt d'ARZACQ avant de favoriser les familles ou des amis même s'ils sont chers, chacun pense à son petit chez soi. Même s'ils n'apprécient pas les décisions, tant pis c'est l'avenir d'Arzacq qui doit primer.

Même si très très peu sont heureux de mon départ, je sais qu'une très très grande majorité le sont moins, même s'ils respectent ma décision. Soyez sûr de mon Amour pour la Commune et pour vous ; il restera le même et je serai toujours heureux de vous rencontrer et d'échanger. Je tiens à remercier le Conseil Municipal de son implication.

Il est toujours agréable d'avoir des amis qui sont présents pour mener à bien les affaires de notre belle Commune. Rien n'est facile et pourtant je suis fier d'avoir plus ou moins bien emmené cette équipe qui n'a jamais rechigné au travail et surtout d'être là pour représenter la Commune dans les nombreuses manifestations et réunions.

Comment ne pas remercier aussi tous les employés municipaux qui sont la vitrine de notre Commune et qui permettent au Conseil d'avancer dans ses projets dans de bonnes conditions.

En 89 quand j'ai commencé il y avait 6 employés, aujourd'hui c'est 20. Pourquoi ce chiffre ?

En 89 nous avons 823 habitants, aujourd'hui 1 159.

En 89, 40 enfants aux écoles, aujourd'hui 156.

En 89, pas de Centre d'Accueil, aujourd'hui le Centre avec 7.000 nuits et 12.000 repas.

En 89, pas de Centre de Loisirs, aujourd'hui le centre avec 50 enfants.

En 89, pas de fleurs et pelouses, aujourd'hui beaucoup de fleurs et 2 hectares de pelouse.

En 89, 1 secrétaire de mairie aujourd'hui 2 et plus de 50 visites par jour etc, etc...

Ceci pour vous dire que ce n'est pas pour faire plaisir mais vraiment par besoin pour la politique de développement de notre très chère Commune.

Comment ne pas nommer et remercier tous ceux qui m'ont accompagné durant ces 5 mandats de Maire (31 ans) non compris les 18 ans de Conseiller Municipal qui m'ont permis d'être au parfum dès le départ, bien que l'amour de cette merveilleuse commune soit le point essentiel d'une bonne gestion.

Pour 1 mandat : DUBEGUIER Georges, DARRIGRAND Marcel, LABORDE Jean, FAZENTIEUX André, DARRACQ Thomas, MARETTE Philippe, LAPETRE Gilbert, DECLA Julien, CAZENAVE Marie-Pierre, BREL-CUGNO Isabelle, DUPOUY Fanny, GUICHAMANS Stéphanie, GUYONET Virginie, LASSALLE Mathieu.

Pour 2 mandats : DESTAILLATS Jean-Bernard, JAVIERRE Marcel, BAUDON Richard, CASSAGNE Gérard, MAGRE Dany, FOURQUET Anne-Marie, DUTOU Monique, ZAPLANA Nikki, LAFITTE Christine, DUBEGUIER Rita, CRABOS Jean-Pierre, CABARRY Gilbert, TREMOULET Patrick.

Pour 3 mandats : LAVIE Paul, LALAUE Georges, CLAVEROTTE Louis, IPARRAGUIRRE Colette, DESCLAUX Robert, BERRY Jacques, BARRAQUÉ Jean-Claude, DARRACQ Nicole.

Pour 4 mandats : ESTANGUET Marcel





Monsieur le Maire Henri FAM

Pour 5 mandats : LARMANDIEU Gilbert (Pépone, le plus fidèle). Je tenais à rendre un hommage particulier aux cinq conseillers qui nous ont malheureusement quittés durant les mandats : Marcel JAVIERRE, Jeff CASSAGNE, Louis CLAVEROTTE, Marcel ESTANGUET et dernièrement Jean-Claude BARRAQUÉ.

Il faut souligner qu'en 89 nous avons considéré qu'après 65 ans il fallait laisser la place aux jeunes et qu'il serait bien de ne pas se représenter. Mais c'était certainement un rêve de jeune. Merci à Paul LAVIE et Robert DESCLAUX pour la réalisation de votre bulletin.

Comment finir sans remercier très fortement et très respectueusement les secrétaires pour la qualité du travail, pour les compétences et pour cette complicité indispensable avec le Maire. Par ordre, Philippe LABORDE, Anne LASPOUMADERES, Martine LEMBEZAT, Anne-Marie MENDES, Albert POQUE, Vanessa GESMIER.

Bien sûr la nouvelle Communauté qui pendant deux ans, que ce soit le Président Jean-Pierre MIMIAGUE, ou tout le personnel, ont permis de franchir un cap qui n'était pas facile et écrit ; mais attention il ne faudrait pas que cette Communauté devienne une usine à gaz mais que les élus gardent la main sur l'administratif.

Je souhaite une bonne route aux prochains qui viendront devant vous mais sachez que c'est l'amour de notre belle, très belle, exceptionnelle, merveilleuse,

monumentale Commune qui doit être votre quotidien, le reste arrive naturellement quand on a cet amour, sans oublier le respect des habitants.

Nous avons la chance d'avoir 87 commerces et artisans : ce sont des commerces très fragiles. Pour les conserver il faut absolument que les habitants mais aussi les associations viennent faire un minimum d'achats chez eux. C'est un point essentiel : AMAZON, ou autres, se foutent royalement des commerces de proximité. Ne venez pas pleurer si demain ces services de proximité disparaissent.

Pour réellement terminer, un petit rappel « **la haine est mauvaise conseillère, sachez la transformer en amour et respect, je sais que c'est une chose qui peut vous donner du bonheur** ».

Merci à tous pour la confiance que vous m'avez porté durant ces 49 ans.

Si le nouveau Conseil fait un bulletin, je serais heureux de faire un compte rendu complet de ces 49 ans.

Soyons fiers d'être arzacquois !

Henri FAM
Maire d'Arzacq-Arraziguët
depuis 1989

SOMMAIRE

Vie municipale

Le billet de Monsieur le Maire	p 2
Sommaire	p 3
Le compte administratif 2019	p 4
Les élections municipales	p 5
Les travaux réalisés	p 6
Le lotissement Lux	p 7
Les ateliers jeunes	p 8
Du côté de la Communauté	p 9

Environnement

Les services de l'eau	p 10
-----------------------------	------

Commerce - Artisanat

Les nouveaux commerçants	p 11
--------------------------------	------

L'événement de l'année

La Fête de l'élevage	p 12
----------------------------	------

Education

Les activités de l'ALSH	p 14
La bibliothèque	p 15

Informations diverses

Nos joies et nos peines en 2019	p 16
L'Agenda des manifestations 2020...	p 17

Social - Solidarité

Le service MNA	p 18
----------------------	------

Associations

Une activité du Foyer Rural	p 19
L'école de rugby	p 20

Culture - Tourisme

Jumelages Luna et Schwarzach	p 22
Bastides 64 et Peindre en Bastides..	p 23

Poésie

Le village de mon enfance	p 24
---------------------------------	------

Le compte administratif 2019



Les dépenses d'investissement sont mesurées sur le budget principal. Le remboursement des emprunts (53.414€) concentre 25% des dépenses. La conduite de rejet de la station d'épuration sera payée en 3 fois (5.000€). Les panneaux pour réhabiliter la piste de skate ont été achetés et seront posés par les agents communaux. L'éclairage du stade a été mis aux normes, et une aide de 3.000€ a été attribuée par la CCLB. 26.700€ ont été consacrés à du matériel informatique à l'école, au centre de loisirs, la bibliothèque et la mairie. Une subvention de 7.000€ a d'ailleurs été obtenue de l'Etat pour la numérisation de l'école. Une remorque permettant un arrosage plus facile des plantes a été fait pour 2.900€. Le poste de la voirie communale regroupe près de 54.000€ : reprise du réseau eaux pluviales à l'école, cours de l'école maternelle, chemin Baradat, Lamothe et Larmanou, mise en sécurité avec le CD64 du trottoir de la RD944 face à la maison d'Antan. Cette dernière opération a bénéficié des amendes de police pour un montant de 6.289€. L'opération Maison-Passage Lux a consisté en une première phase de travaux : terrassements, réseaux EU, EP, électricité. La taxe d'aménagement perçue sur les constructions nouvelles est de 2.559€ ; les futures constructions du lotissement vont faire augmenter cette recette. Le lotissement fait l'objet d'un budget annexe sur lequel 120.000€ ont été dépensés et un stock de terrains a été constitué. Les terrains vont être vendus en ce début d'année. Pour résumer, le budget d'investissement fait apparaître un déficit cumulé de 131.093€. **L'excédent de fonctionnement reporté (280.740 €) permet cependant d'avoir un excédent global positif : 339.090€.**

Fonctionnement
+ 470.183

Excédent global 2019
+ 339.090 €

Investissement
- 131.093

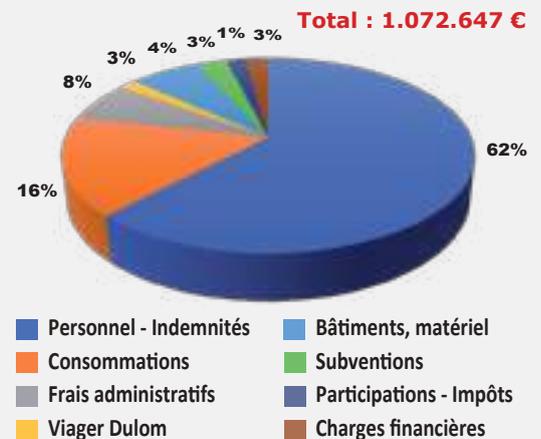
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
53.414	Remboursement des emprunts	FCTVA	11.112
5.851	Remboursement emprunts SDEPA	Taxe d'aménagement	2.559
5.000	Conduite de rejet STEP Tursan		
1.441	Réseaux Eclairage Public	SDEPA Dépose EP Maison Lux	480
3.922	Piste de skate		
10.223	Eclairage terrain de rugby	Subvention CCLB Terrain de sports	2.982
705	Bâtiments communaux		
32.762	Matériel-Mobilier	Subvention Etat Informatique Ecole	7.000
53.679	Voirie communale	Subvention Etat - Amendes de police	6.289
44.203	Maison-Passage Lux		
270	Cautions reçues	Cautions reçues	418
211.470	Total Dépenses	Total Recettes	30.840
		Excédent d'investissement reporté	49.537
211.470	Bilan Investissement : Déficit global cumulé	- 131.093	80.377

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables. Les charges de personnel et les indemnités des élus représentent 62% des dépenses totales. La Commune compte 19 agents fonctionnaires, 1 agent en contrat aidé, et 3 agents mis à disposition par la CCLB pour la bibliothèque. Les produits de consommation (alimentation, fournitures, énergie...) sont le 2ème poste de dépenses avec un total de 174.000€.

On observe une augmentation des dépenses en entretien des bâtiments communaux ; elle est réelle en partie seulement, car 20.000€ peuvent être affectés à de l'investissement (défense incendie, salle de musique...). Le viager payé à Mme Dulom a été en partie réalisé, car son décès en juillet a interrompu les versements. Les subventions versées aux associations communales s'élèvent à 31.035€.

A noter que la subvention patrimoine permet aux particuliers de remettre en galets apparents la façade de leur maison dans la Bastide. Les charges financières provenant des emprunts diminuent ; le dernier emprunt contracté remonte à 2015.

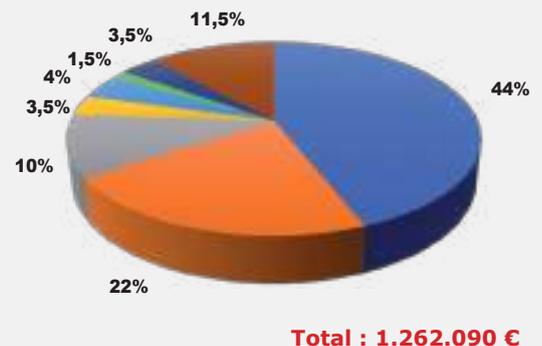


Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en légère hausse. Les impôts et taxes restent la recette majeure de la commune (259.500€), avec l'attribution de compensation de la CCLB pour un montant de 269.000€. Le produit des services croît de 22.000€; cette hausse provient en grande partie de la hausse de la fréquentation du centre d'accueil en 2019 (classe découverte, groupes...+11%). La participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles s'élève à 33.150€, elle concerne 39 enfants. Les loyers des logements et locaux commerciaux et administratifs entraînent des recettes de 43.730€. A noter que le studio situé au presbytère a été refait et est vacant.

Les recettes diverses comprennent les écritures de rattachement 2018 régularisées et la vente de deux terrains sur la 1ère phase du lotissement Lux.

DGF - Dotations d'Etat	Impôts et taxes	Produits des services
Remboursement personnel	Participations	Compensations Taxes
	Loyers	Remboursements divers





Les élections municipales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Ces élections qui désignent les membres du conseil municipal dans le cadre de la commune, ont lieu tous les six ans, au suffrage universel direct. A Arzacq dont la population est comprise entre 500 et 1499 habitants, le nombre de conseillers à élire est de 15.

Un nouveau mode de scrutin pour Arzacq

La population arzacquoise ayant franchi la barre des 1.000 habitants, c'est désormais le **mode de scrutin à la proportionnelle** qui sera adopté pour ces élections municipales. C'est un scrutin proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête.

Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation. Le maire est élu par et au sein du conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours de scrutin, et à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire.

La durée des fonctions des adjoints est liée à celle des fonctions du maire.

Le nombre d'adjoints est fixé par le conseil municipal mais ne peut cependant excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Depuis la loi du 17 mai 2013, c'est dans toutes les communes de plus de 1.000 habitants que doit être respecté **le principe de la parité** tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.



Elections les 15 et 22 mars

Les listes doivent donc être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.



Qui peut voter aux élections municipales ?

Pour pouvoir voter, un électeur doit :

- avoir au moins 18 ans ;
- être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne ;
- être inscrit sur les listes électorales ;
- jouir de ses droits civils ou politiques.

Quels documents doit-on présenter pour voter ?

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants : Carte nationale d'identité, Passeport, Carte vitale avec photographie, Permis de conduire, Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage...

Validité du bulletin des listes de candidats à l'élection municipale et à l'élection communautaire

Les bulletins de vote et par conséquent les suffrages exprimés valent à la fois pour l'élection municipale et l'élection communautaire et ne peuvent être dissociés.

L'élection municipale est une élection au scrutin de liste **avec des listes complètes et sans panachage possible.**

Il en est de même pour l'élection des conseillers communautaires. Les dispositions de l'article L.66 du code électoral prévoient **la nullité des bulletins de vote «portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance»**. De même l'article R.66-2 précise que **sont nuls les bulletins «qui comportent une mention manuscrite»**.

Le fait de rayer un ou plusieurs noms entre dans ces cas de nullité. Le bulletin de vote sera considéré comme **non valable pour les deux élections**, quand bien même seuls des noms figurant dans une des listes (municipale ou communautaire) auraient été rayés.

Les travaux réalisés

Après l'investissement consenti pour la viabilisation du lotissement Lux qui est désormais terminée, peu de travaux majeurs ont été effectués en 2019.

L'essentiel des investissements a été consacré au financement du terrain multisports.

En effet, la principale dépense de cette année concerne ce City Stade : 11.800 € sur un budget de 59.000 €, les 47.200 € restants étant pris en charge par la CCLB64.

Merci à la Communauté pour cet investissement utile pour ARZACQ. Ce City Stade reçoit des dizaines de jeunes par jour. Son emplacement est idéal car à proximité du Collège, écoles, piscine, dojo, terrain de tennis, stade et arènes.



D'autre part, comme chaque année, les agents techniques communaux ont effectué divers travaux d'entretien.

Voirie :

Une enveloppe de plus de **62.700 euros** a été consacrée à l'entretien et à la réfection de la voirie.

Les travaux concernent :

- Chemin de Baradat : côté Vignes et côté digue
- Chemin de Larmanou
- Chemin de Lamothe
- le goudronnage du parking de l'école primaire et sa signalisation au sol.

La commission Voirie a également engagé les travaux habituels de curage des fossés, de remblaiement des routes, de fauchage, de fleurissement...



Les Ecoles :

70.000 euros

Peintures extérieures, assainissement et drainage de la circulation entre élémentaire et maternelle, remplacement de l'informatique, goudronnage et traçage à la peinture de l'aire de jeux de la maternelle avec la pose d'un grillage de protection.

Nos écoles méritent que nous fassions le maximum pour que nos chères têtes blondes bénéficient d'un enseignement sérieux.

Merci au corps enseignant pour la qualité de l'enseignement.

Divers:

Les agents communaux ont effectué la réfection du parquet de la salle de musique, de celui du studio du presbytère, le bardage en bois de la partie basse du bar au foyer rural ainsi que divers travaux de peinture.



Les projets en cours

Le lotissement LUX avance : même si nous envisageons la fin des travaux pour décembre 2019, il aura fallu attendre ce début d'année 2020 pour que la viabilisation soit terminée. C'est un combat de plus de 15 ans qui arrive à terme.



Le lotissement Lux

Merci une nouvelle fois à la Famille Lux, Francis et Hubert d'avoir donné, par leur sens du service, l'occasion à la commune de se développer.

Le prix du m2 viabilisé = 45 €

Achat de la maison + démolition : 90.000 €

déduction du fond friche EPFL (Aide sur travaux imprévus). Merci à eux.

Travaux de viabilisation : 320.000 €

Les 3 lots de la première tranche sont vendus. Les 9 autres lots seront vendus ce mois de février avec le notaire. Son positionnement n'est pas anodin : « **c'est la ville à la campagne !** ».

Travaux de la 1ère tranche et 2ème tranche : la route, les trottoirs, l'électricité, les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, la défense incendie, le bassin de rétention, le réseau téléphonique, sont terminés.

Il restera à réaliser le goudronnage et les espaces verts qui seront effectués après la construction pour ne pas les abîmer.



Les ateliers jeunes

La commune d'Arzacq avec le soutien de la communauté de communes des Luys en Béarn, a mis en place depuis 2018 une nouvelle activité «Ateliers jeunes», dispositif initié et soutenu par l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Il s'adresse à des jeunes de 14 ans révolus à 17 ans inclus participant à des actions d'intérêt collectif pendant les vacances scolaires.

Ces actions doivent viser l'amélioration de leur cadre de vie et leur donner l'occasion de participer activement, positivement et collectivement à la vie de leur commune.

Cette expérience du monde du « travail » leur permet d'acquérir des compétences grâce à l'encadrement éducatif et technique de professionnels et d'obtenir une bourse en récompense de leurs efforts.

Les travaux effectués sont de nature manuelle (nettoyer, fabriquer, peindre, assembler etc.).

Les objectifs principaux de ces ateliers jeunes sont :

- De mener une action de prévention auprès des jeunes,
- De permettre un apprentissage des règles sociales élémentaires par le respect des horaires, la volonté d'accomplir un travail correctement, la découverte du travail d'équipe...,
- De sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement,
- D'améliorer le cadre de vie des habitants,
- De rechercher la valorisation et la reconnaissance du travail effectué par les jeunes.

Merci... les jeunes



« L'ensemble des élus remercie vivement Hinatéa, Tiffany, Kamille, Inès, Caroline, Océane, Quentin, Marc, Kyllian, Hugo, Désir et Milo ainsi que Charlène et Vanessa pour leur implication dans ce projet et la qualité des travaux réalisés »



Après un atelier mis en place par la Communauté de Communes des Luys en Béarn en avril au niveau des arènes et des vestiaires, pour les vacances d'automne, la commune a lancé un appel à candidature auprès de tous les jeunes de la commune ayant entre 14 et 17 ans afin de mettre en place un atelier sur la première semaine des vacances.

Grâce au soutien de la Communauté de Communes des Luys en Béarn, ce projet a pu bénéficier d'un encadrement pédagogique par les animatrices de PROGRES. Leur rôle consiste à accompagner chaque groupe de jeunes dans la préparation et la réalisation de l'atelier, à impulser une dynamique de groupe en veillant au bon déroulement des opérations.

Sur une durée de 5 demi-journées, les jeunes ont repeint les murs des couloirs et des sanitaires de l'école élémentaire, ils ont repeint également un mur de la bibliothèque.

A l'issue de cette semaine riche, les élus ont pu constater la qualité des travaux réalisés et partager un verre avec les jeunes et leurs parents. A cette occasion, la bourse a été remise à chaque jeune.

Salut Jean-Claude !



Jean-Claude BARRAQUÉ nous a quitté cette fin d'année 2019.

En lui dédiant ce bulletin, le Conseil municipal souhaitait rendre hommage à son «Miquéou», fidèle serviteur de la vie arzacquoise, à l'engagement sans faille et à la bonne humeur permanente.

Sa parfaite connaissance du territoire de notre commune et ses conseils avisés dans les domaines techniques auront grandement contribué à faire évoluer notre village. Merci Miquéou !

Conciliateur de justice

M. Francis LORDON,

conciliateur de justice, recevra tous les deuxièmes mercredis de chaque mois, au 1er étage de la Mairie de 9 h à 12 h (salle d'attente, pas de rendez-vous pris à l'avance).

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis.

Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige.

